

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION :
6 juillet 2022

L'an deux mil vingt deux

Le 12 juillet à dix-huit heures,

DATE D'AFFICHAGE :
19 juillet 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

- En exercice : 29
- Présents : 20
- Procurations : 8
- Absent : 1
- Votants : 28

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrice VALTON, Maire de Larmor-Plage.

ETAIENT PRÉSENTS: M. VALTON, Mme JAFFRE, M. JOUANJEAN, Mme ROBIC, M. JOLIVET, Mme CELO, M. GUILLEROT, M. KERYHUEL, Mme GUYADER, M. LE PORS, Mme PILLET, M. DU CHOUCHE, M. SUPPLY, M. COLIN, Mme ROUSSET, Mme GIANNI, M. RUBIANO, M. DAHIREL, Mme NORMANT, M. LE SEIGLE.

AVAIENT DONNE POUVOIR: Mme LE NORMAND-BERNIER à Mme Marie CELO, M. LORQUET à Mme Marie-Hélène ROBIC, M. Philippe FLATRES à Mme Patricia JAFFRE, Mme MADELENAT à M. DU CHOUCHE, Mme LE TEUFF-LE DARZ à Mme GUYADER, Mme CASAREGGIO à M. GUILLEROT, Mme JEFFROY à Mme GIANNI, Mme DARMON à Mme NORMANT.

ABSENT: M. MILES

Mme CELO est désignée en qualité de Secrétaire de séance.
Le Procès-verbal de la réunion du 1^{er} juin 2022 est approuvé à l'UNANIMITE.

N°2022- 16 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE à l'association « Au taquet » pour l'organisation des «Voiles de la citadelle »

Monsieur le maire expose à l'assemblée que l'association Au Taquet a demandé une subvention exceptionnelle, dans le cadre de l'organisation de l'évènement Les Voiles de la Citadelle, au titre de l'année 2022.

- **Au taquet – Les voiles de la citadelle**

2 400,00 €

Les voiles de la citadelle est une régates classique, organisée conjointement par la Société Nautique de Larmor-Plage et la SELLOR, les 10,11 et 12 juin dernier. Au Taquet est une association représentant les personnels des ports, participant à l'organisation des évènements nautiques et des régates organisées sur la rade de Lorient.

Le soutien de la municipalité pour l'organisation de cet évènement exceptionnel, permettant d'accueillir plus de 40 Yachts classiques au port de Kernével, permet d'encourager l'organisation d'évènements nautiques et d'alimenter l'attractivité de notre port, et plus largement de notre territoire.

Vu l'avis du bureau municipal du 21 juin 2022,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 5 juillet 2022,

Envoyé en préfecture le 13/07/2022

Reçu en préfecture le 13/07/2022

Affiché le

5 JUIL 2022

ID : 056-215601071-20220712-DEL16_12_07_22-DE

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De subventionner exceptionnellement l'association « au taquet » pour un montant de 2400 €,
- D'autoriser monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant,

Le conseil, après en avoir délibéré, ADOPTE par 24 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Mme GIANNI, M. RUBIANO, Mme JEFFROY, M. DAHIREL).

LE REGISTRE DUMENT SIGNE,
Pour Extrait certifié conforme

L'ARMOR-PLAGE, le 13 juillet 2022

LE MAIRE

Patrice VALTON

